



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du correspondant au 18 ربيع 2021
fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration
de l'institut national de recherche en éducation.

رقم 013 / أ. و. أ.

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 94-265 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 fixant les attributions du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique, notamment son article 13 ;
- Vu le décret exécutif n° 16-151 du 16 Chaâbane 1437 correspondant au 23 mai 2016 portant transformation de l'institut national de recherche en éducation en établissement public à caractère scientifique et technologique, notamment son article 6 ;

Arrête :

Article 1^{er}. - En application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 et l'article 6 du décret exécutif n° 16-151 du 16 Chaâbane 1437 correspondant au 23 mai 2016, susvisés, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national de recherche en éducation.

Art.2. - La liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national de recherche en éducation, est fixée comme suit :

Mesdames et Messieurs :

- **Samia Mezaib**, représentante du ministre de l'éducation nationale, présidente;
- **Ilyes Akrou**, représentant du ministre de la défense nationale, membre;
- **Fatiha Hamrit**, représentante du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales, membre;
- **Mohamed Khenata**, représentant du ministre chargé des finances, membre;
- **Hacène Belbachir**, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre;
- **Narjess Debabha**, représentante du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels, membre;
- **Mourad Ouznadji**, représentant du ministre chargé des moudjahidines et des ayants droit, membre;

- Mohand Azoug, représentant du ministre chargé des affaires religieuses et des wakfs, membre;
- Zahia Rabri, représentante du ministre de la culture et des arts, membre;
- Mustapha Medjahdi, représentant de l'observatoire national de l'éducation et de la formation, membre;
- Ali Taaouinet, représentant du conseil supérieur de la langue arabe, membre;
- Boudjemaa Aziri, représentant du haut-commissariat à l'amazighité, membre;
- Abderrahmane Lakehal, représentant de la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique, membre;
- Radia Bernaoui, directrice de l'institut national de recherche en éducation, membre;
- Mohamed Tahar Talbi, président du conseil scientifique de l'institut national de recherche en éducation, membre;
- Yacine Belarbi, représentant élu des personnels chercheurs de l'institut national de recherche en éducation, membre;
- Ameer Khaldi, représentant élu des personnels de soutien de recherche de l'institut national de recherche en éducation, membre,
- M'hamed Bouhila, représentant de l'office national des publications scolaires, membre;

Art 3: Les membres du conseil d'administration de l'institut national de la recherche en éducation sont désignés pour une période de quatre (4) ans.

Art.4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au..... 2021 18

Le ministre de l'éducation nationale

